

Nombre de Conseillers
 Communautaires en exercice : 29
 Présents : 21
 Votants : 26
 Pouvoirs : 5

Séance du 14 mai 2025

Date convocation : 07/05/2025
 Affichage : 07/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 mai à 18 H 00, le conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET.

Absents excusés : Sébastien BROUSSARD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Rose-Marie MARTIN à Guylène BLAES, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET. Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE PASSERELLE SUR LA DERIVATION DU CHAPEAUROUX :

La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride a engagé une sécurisation du cheminement tout autour du lac de Naussac correspondant à ce jour au circuit VTT n°7 du Tour du lac. La passerelle construite au-dessus de la dérivation du Chapeauroux nécessite d'être remplacée rapidement, risquant de ne plus permettre la continuité du cheminement autour du lac de Naussac.

La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride a prévu de procéder au remplacement de cette passerelle selon les modalités financières suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Dépose et mise en place d'une nouvelle passerelle	141 744,88 €	Subvention sollicitée auprès de l'Etat (60 %)	88 106,93 €
Maîtrise d'œuvre	5100,00 €	Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (20%)	29 368,97 €
		Autofinancement (20%)	29 368,98 €
TOTAL	146 844,88 €	TOTAL	146 844,88 €

L'Etat ayant annoncé un financement de seulement 40%, il est proposé de rechercher un co-financement auprès des fonds européens pour compenser la perte. Notre investissement devrait être éligible au LEADER. Le plan de financement est modifié de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Dépose et mise en place d'une nouvelle passerelle	141 744,88 €	Subvention sollicitée auprès de l'Europe (20,5 %)	30 106,93 €
Maîtrise d'œuvre	5100,00 €	Subvention sollicitée auprès de l'Etat (39,5 %)	58 000,00 €
		Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (20%)	29 368,97 €
		Autofinancement (20%)	29 368,98 €
TOTAL	146 844,88 €	TOTAL	146 844,88 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE la poursuite du programme de travaux proposé

ADOpte le nouveau plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer les conventions à intervenir entre les parties prenantes.

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride à hauteur de 29 368,98 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de

Communes du Haut Allier Margeride

Le Président,

Francis CHABALIER

